

COMMUNE
DE

REUNION

SERPAIZE

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie en séance publique :

LE MARDI 9 DECEMBRE 2025
à 19 h 30

Affiché, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Max KéchichianORDRE DU JOUR Session ordinaire

- FINANCES
 - DECISION MODIFICATIVE N°1
 - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU TRAIL DES FORGES PAR LA COMMUNE DE PONT-EVEQUE
 - SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE
- PERSONNEL COMMUNAL
 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ATSEM
 - ADHESION AU CONTRAT CADRE POUR LA FOURNITURE, LA GESTION ET LA LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT DEMATERIALISES ET PAPIERS
- VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC FRANCE VICTIMES 38 APRESS ET LES 30 COMMUNES DE L'AGGLO POUR LE POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN POLICE ET GENDARMERIE
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DIVERS